



## MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

# COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

## APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

## ACTE D'ENGAGEMENT

## AVENANT

N°17

Lot n° : 2

Intitulé : FONDATIONS-GROS OEUVRE

TITULAIRE du MARCHE

MONTESSUIT ET FILS SA

ZAC de la Chatelaine 15/17

rue René Cassin

74 240 GAILLARD

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 13 MARS 2020

JUIN 2025

## Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY

197, Grande Rue

74 930 – REIGNIER-ESERY

Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : [secretariatmairie@reignier-esery.com](mailto:secretariatmairie@reignier-esery.com) Personne habilitée

à signer le marché : **Le Maire**

## Article 2 – Identification du titulaire du marché public

MONTESSUIT ET FILS SA

ZAC de la Chatelaine – 15/17 rue René Cassin

74 240 GAILLARD

## Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

# COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot n° : 2	Intitulé : FONDATIONS-GROS OEUVRE
------------	-----------------------------------

## Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT : 2 030 000 €HT

TVA (20%) : 406 000 €

Montant TTC : 2 436 000 € TTC

Montant du marché :	<b>2 030 000 € HT</b>	Initial
	2 103 992,09 € HT	Après avenant n°1
	2 100 879,39 € HT	Après avenant n°2
	2 101 442,97 € HT	Après avenant n°3
	2 106 392,97 € HT	Après avenant n°4
	2 130 187,97 € HT	Après avenant n°5
	2 131 487,97 € HT	Après avenant n°6
	2 137 247,97 € HT	Après avenant n°7
	2 204 545,84 € HT	Après avenant n°8
	2 213 693,04 € HT	Après avenant n°9
	2 215 403,04 € HT	Après avenant n°10
	2 225 575,04 € HT	Après avenant n°11
	2 259 445,04 € HT	Après avenant n°12
	2 279 744,84 € HT	Après avenant n°13
	2 285 904,84 € HT	Après avenant n°14
	2 308 539,84 € HT	Après avenant n°15
	2 309 379,84 € HT	Après avenant n°16

## Article 5 – Objet de l'avenant n°17

La modification du dallage de la salle culturelle impacte le présent lot 2, le lot 6a « menuiseries intérieures » et le lot 14 « chapes ».

Le présent avenant n°17 a pour objet de prendre en compte la non réalisation du dallage de la salle culturelle par le titulaire du lot 2, compte tenu de son transfert au lot 14.

Le montant proposé par le titulaire pour la modification :

-21 850,08 € HT

Cet avenant n°17 portant sur la salle culturelle relève en totalité de la maîtrise d'ouvrage de la commune. Les autres dispositions du marché restent inchangées.

## Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°17

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
--	--------------	---------	---------------

Plus-value	00	00	00
Moins-values	21 850,08	4 370,02	26 220,1

Montant de l'avenant n°17	-21 850,08	4 370,02	-26 220,1
Evolution du montant du marché	-1,08 %		
Variation cumulée du marché	12,68 %		

## Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°17

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant du marché initial suite avenant n°16	2 309 379,84	461 875,97	2 771 255,81
Montant de l'avenant n°17	-21 850,08	4370,02	-26 220,1

<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>2 287 529,76</b>	<b>447 518,99</b>	<b>2 685 113, 95</b>
----------------------------------	---------------------	-------------------	----------------------

## Article 8 – Base légale de l'avenant n°17

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions des articles L.2194-1 et R. 2194-3 du code de la commande publique.

## Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux

Sans objet.

## Article 10 – Annexes à l'avenant n°17

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : FTM 02-16 du maître d'œuvre.



## Article 11 – Signature du titulaire du marché

A .....

le .....

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d'ouvrage

Le présent avenant est accepté

Fait à REIGNIER-ESERY, le

Autorisé par délibération du .....

Notifié à l'entreprise titulaire le .....